



## REGLEMENT DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

**DOMAINE : Sciences humaines et sociale**

**MENTION : Archéologie, Science pour l'archéologie**

**Master 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année**

VET M1 : M1C403, M1C4D1

**PARCOURS TYPE M2 :**

- **Ingénierie pour l'archéologie** (VET : MPC506)
- **Archéologie de la préhistoire et de la protohistoire** (VET : MRC50A)
- **Archéologie des périodes historiques (y compris un dual degree avec Columbia)** (VET : MRC50B, MRC50C, RC50D)
- **Archéologie environnementale** (VET : MRC50E)

Vu les articles L 612-6 et L 612-6-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;

Vu la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat

Vu le décret n°2017-1334 du 11 septembre 2017 modifiant le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;

Vu le décret n° 2017-1652 du 30 novembre 2017 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives aux stages et aux périodes de formation en milieu professionnel ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu les articles D 613-17 à 25 du Code de l'éducation relatif aux diplômes en partenariat international

En demandant son admission en master, l'étudiant s'engage à respecter les dispositions du règlement de contrôle des connaissances ci-dessous. Ce règlement peut être complété par des dispositions spécifiques dans le cas notamment de formations en lien avec des professions réglementées.

### **I. GENERALITES**

1. Le master est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade universitaire de master.
2. Au sein d'une même mention, un master permet l'acquisition de compétences transversales communes aux différents parcours types de formation.

3. Lors de la procédure d'accréditation d'un établissement, le ministre chargé de l'enseignement supérieur veille à l'existence d'un socle commun aux différents parcours types d'une même mention défini en termes de compétences et garant d'une réelle cohérence pédagogique.

La formation conduisant au diplôme national de master comprend des enseignements théoriques, méthodologiques et appliqués et une ou plusieurs expériences en milieu professionnel, notamment sous la forme de stages au sens du décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages.

La formation comprend obligatoirement une initiation à la recherche et, notamment, la rédaction d'un mémoire ou d'autres travaux d'études personnels.

4. L'offre de formation est structurée en semestres. Quatre semestres au niveau master.
5. Conformément aux articles D. 611-1 à D. 611-6 du code de l'éducation, la formation est organisée, au sein de chaque mention, sous la forme de parcours types de formation initiale et continue formant des ensembles cohérents d'unités d'enseignement et organisant des progressions pédagogiques adaptées, au regard des finalités du diplôme.
6. Conformément à la circulaire n° 2015-122 du 22-07-2015, une période d'expérience personnelle dite de « césure » est possible durant le cursus des étudiants. Un document annexe à ce règlement de contrôle de connaissances en précise les modalités.

## II. ORGANISATION DES ETUDES

1. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 crédits pour le niveau master, 30 crédits par semestre. Cette référence permet de définir la valeur en crédits de l'ensemble des diplômes.
2. *Ici la description du programme : cours fondamentaux, obligatoires, optionnels, séminaires pratiques, stage, mémoire le cas échéant.*

## III. CONDITIONS D'ACCES

1. Pour être inscrit en première année du diplôme de master, les étudiants doivent justifier :
  - soit d'un diplôme national conférant le grade de licence dans un domaine compatible avec celui du diplôme national de master concerné (*à préciser par la composante*) ;
  - soit d'une des validations prévues aux articles L 613-3 (validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger), L 613-4 (validation des acquis de l'expérience) et L 613-5 (validation d'acquis) du code de l'éducation.
2. Pour les masters dans lesquels il a été fixé des capacités d'accueil pour la première année du deuxième cycle, l'admission de l'étudiant peut être subordonnée à un concours ou à des modalités d'examen de sa candidature (examen, dossier, entretien).
3. L'admission en 2<sup>ème</sup> année de master, dans un parcours type à finalité indifférenciée, recherche ou professionnelle est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du responsable de la formation, après avis de la commission pédagogique du parcours type concerné et sous réserve de la validation de la première année de master.

#### IV. INSCRIPTIONS

1. L'inscription administrative est annuelle conformément aux dispositions nationales.
2. L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les semestres 1 et 2 puis pour les semestres 3 et 4, avec possibilité de modifications au plus tard dans les deux semaines qui suivent le début du semestre d'enseignement.  
Tout étudiant répondant aux conditions prévues par la charte des étudiants salariés peut bénéficier des dispositions prévues à ladite charte (cf. site <http://www.univ-paris1.fr/> , Rubrique Vie étudiante).

3. Inscription par transfert :

Les modalités de prise en compte du parcours réalisé par l'étudiant dans l'établissement d'origine sont définies par le règlement propre à chaque formation.

Les demandes de transfert en vue de l'entrée en master 1 peuvent être acceptées dans la limite de la capacité d'accueil sur avis favorable de la commission des transferts de la composante.

Les demandes de transfert liées à un changement d'orientation sont examinées par la commission « d'équivalence » de la composante.

La validation des acquis et des acquis de l'expérience fait l'objet d'une décision de la commission de validation des acquis, après examen du dossier constitué par le candidat. La décision de validation peut être conditionnelle et comporter, par exemple, l'obligation de suivre certains enseignements de licence.

La validation se fait par unité d'enseignement (UE) entières, ou par éléments constitutifs (EC) d'UE, sous la forme de dispenses, sans attribution de note. Les crédits *European Credits Transfer System* (ECTS) correspondants sont acquis. En revanche, ces UE ou EC n'entrent pas dans le calcul de la compensation.

La validation d'études effectuées en France ou à l'étranger fait l'objet d'une décision de la commission/jury de validation compétente de la composante.

4. Dans les filières en lien avec les professions réglementées, le nombre d'inscription est limité en master 1<sup>ère</sup> année où il est subordonné à la décision du jury.
5. En dehors des professions réglementées, en master 1<sup>ère</sup> année une troisième inscription ne pourra être accordée qu'à titre exceptionnel par décision du Président de l'Université sur proposition du responsable pédagogique du diplôme.
6. En master 2<sup>ème</sup> année, le redoublement d'un semestre ou de l'année ne peut être accordé qu'à titre exceptionnel par décision du Président de l'Université sur proposition du responsable pédagogique du diplôme.
7. En master 2<sup>ème</sup> année, en application de la loi 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat l'inscription en deuxième année de master est de droit, dans la même mention, sous réserve de validation de la première année de master. Exception est faite pour l'année 2017 où à titre dérogatoire les mentions figurant dans le décret correspondant peuvent être soumises à sélection selon les capacités d'accueil, un concours ou l'examen des candidatures.

## V. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

### A. Master 1<sup>ère</sup> année

1. Pour les 60 premiers crédits : l'appréciation des connaissances et des aptitudes dans les UE constitutives d'un semestre résulte d'un contrôle continu et d'épreuves écrites anonymes, le cas échéant.
2. Elle peut aussi comporter :
  - des examens oraux, lesquels peuvent être remplacés par des tests écrits,
  - la rédaction d'un mémoire,
  - un stage,
  - un projet tutoré,
3. Sur dérogation, le contrôle des connaissances et des aptitudes des étudiants engagés dans la vie professionnelle ou dans l'impossibilité absolue d'assister aux travaux dirigés et aux conférences de méthode et qui en ont été dispensés est effectué sous la forme d'examens terminaux écrits et oraux pour l'ensemble des matières faisant l'objet de contrôle continu ou pour une ou plusieurs matières faisant l'objet de contrôle continu.
4. Les épreuves écrites organisées dans le cadre des travaux dirigés bénéficient des mêmes conditions de correction et d'anonymat que les épreuves écrites visées au paragraphe V. 1.
5. L'examen est organisé après chaque semestre d'enseignement. Dans les matières faisant l'objet d'une épreuve terminale et d'un contrôle continu, la part du contrôle continu dans la note finale est de 50%.

### B. Master 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année

1. Le contrôle continu doit comprendre au moins deux notes par matière. Des dérogations peuvent être accordées par les conseils d'UFR ou de composantes pour les matières exigeant des travaux de rédaction relatifs à (aux) thématique(s) abordée(s) en séminaire.
2. L'assiduité aux travaux dirigés, conférences de méthode et séminaire est obligatoire en M1 et l'assiduité est obligatoire aux enseignements en M2. Il ne peut être toléré plus de trois absences motivées par semestre en master 1<sup>ère</sup> année et de deux absences motivées en master 2<sup>ème</sup> année. La limitation ci-dessus n'est pas applicable en cas de maladie de longue durée, de grossesse ou de handicap.
3. Les épreuves de soutenance d'un mémoire de recherche ou d'évaluation d'un stage inclus dans la formation peuvent avoir lieu exceptionnellement en septembre, sur avis du directeur de mémoire ou de stage. Le jury tient une nouvelle délibération pour tenir compte du résultat de ces épreuves.
4. Stage (cf. le décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014, décret n° 2017-1652 du 30 novembre 2017) : Les étudiants ont la possibilité, dans le cadre de leur cursus pédagogique, - le volume pédagogique d'enseignement de deux cents heures comporte un minimum de cinquante heures dispensées en présence des étudiants - , de réaliser un stage, y compris en dehors des périodes d'enseignement, donnant lieu à la rédaction d'un rapport. Ce stage, qui a pour but d'acquérir des compétences en cohérence avec la formation, doit être autorisé par le responsable pédagogique du parcours-type de la mention et est placé sous la tutelle d'un enseignant (cf. le site Internet de l'Université, Rubrique Insertion professionnelle).

La date butoir pour terminer un stage est fixée au 31 août pour la 1<sup>ère</sup> année de master et au 30 novembre pour la 2<sup>ème</sup> année de master.

## VI. NOTATION DES EPREUVES :

### A. Notes, coefficients, crédits :

La notation des épreuves et les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances sont les suivantes :

*Nature des épreuves à renseigner : épreuve orale ou écrite - CC / CT – Epreuve écrite, épreuve orale, note/20 -cf. maquettes en fin du RCC*

### B. Bonifications pour la 1<sup>ère</sup> année de master

1. Les matières donnant lieu à bonification sont notées sur 20. Ne sont comptabilisés au titre du bonus que les points au-dessus de la moyenne.
2. Les étudiants ayant choisi de suivre un enseignement donnant lieu à bonification peuvent bénéficier d'une majoration maximale de 0,5 point sur la moyenne coefficientée du semestre.
3. Les enseignements d'activités physiques et sportives ou les enseignements des activités culturelles, enfin les engagements citoyens, sont proposés au titre des bonifications dans toutes les formations de M1 quand ils ne figurent pas parmi les enseignements obligatoires ou optionnels du programme de la formation.

*Chaque UFR peut proposer en outre d'autres matières à bonification.*

### C. Capitalisation et compensation pour les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année de master

1. Les crédits et les unités d'enseignement peuvent être acquis par réussite à l'examen ou par compensation.
2. Unités d'enseignements :  
Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition d'une unité d'enseignement entraîne délivrance des crédits correspondant à cette unité. Une unité d'enseignement ne peut être obtenue si l'étudiant ne se présente pas à une épreuve.
3. Sont capitalisables les éléments constitutifs d'unité d'enseignement pour lesquels l'étudiant a obtenu la moyenne. Les crédits européens qui leur sont attachés sont acquis par l'étudiant.
4. Semestre :  
Le semestre d'enseignement est validé si l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition d'un semestre entraîne délivrance des crédits correspondants.
5. Compensation annuelle :  
Elle est de droit pour les étudiants ayant obtenu la moyenne arithmétique pour les deux semestres de l'année.  
Les étudiants défaillants ne peuvent bénéficier de cette disposition. Des dispositions spécifiques peuvent être prises pour les filières visées au paragraphe IV. 4.

Pour le calcul de la moyenne, il est tenu compte des coefficients attribués à chaque épreuve.

6. La compensation ne peut avoir lieu que si toutes les épreuves ont été effectivement passées.
7. Validation des périodes d'études effectuées à l'étranger :  
Lorsque le projet a été accepté par le responsable pédagogique et que l'étudiant a obtenu la validation de sa période d'études par l'établissement étranger, il bénéficie des crédits européens correspondant à cette période d'études sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

## VII. CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLOME :

### A. Obtention du titre de maîtrise

1. Le jury délibère, à l'issue de la première année de master, en vue de la délivrance de la maîtrise : *indiquer l'intitulé de la mention*

Pour obtenir la maîtrise, l'étudiant doit soit valider le semestre 1 et le semestre 2 du master 1, soit obtenir 60 crédits par les règles de compensation décrites au point VI.5.

2. En cas d'obtention, le diplôme est édité à la demande de l'étudiant.
3. La validation du diplôme est assortie des mentions suivantes :
  - Passable, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à .....
  - Assez bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à .....
  - Bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à .....
  - Très bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à .....

### B. Jury

1. Le jury comprend les enseignants qui ont participé à la notation des épreuves. Il statue souverainement sur les résultats de contrôle des connaissances et décide du résultat définitif en vue de la validation du semestre, des unités d'enseignement ou enseignements, et attribue le titre de maîtrise. Il peut décerner des points de jury.
2. Le président du jury est désigné par le président de l'Université ou, sur délégation, par le directeur de l'UFR ou de l'Institut responsable de la formation.

### C. Les langues

Le master intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère conformément au cadre européen commun de référence pour les langues. L'enseignement de langue est dispensé de préférence sur les deux années du master. Cet enseignement est sanctionné par des crédits ECTS.

Afin de renforcer l'attractivité et la reconnaissance internationale du diplôme de master, certains enseignements peuvent être dispensés en langue étrangère, ou organisés en coopération avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers en application des dispositions des articles L. 121-3 et D. 613-17 et suivants du code de l'éducation.

## D. Délivrance du diplôme de master

1. La délivrance du diplôme de master est subordonnée à la validation des deux derniers semestres d'enseignement.

Toutefois, le jury du second semestre de la 2<sup>ème</sup> année de master procède à la compensation entre les deux semestres dans les termes du paragraphe VI. C. 5. A cet effet, il peut faire usage de points de jury.

2. Le semestre d'enseignement est validé dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

Pour le calcul de la moyenne, il est tenu compte des coefficients attribués à chaque épreuve.

3. La validation d'un semestre entraîne l'attribution des crédits correspondants.
4. La défaillance à une épreuve fait obstacle à la validation du semestre.

## VIII. ATTRIBUTION DU GRADE DE MASTER

1. La validation du diplôme de master confère le grade de master, mention ..... parcours-type(s) .....
2. Le diplôme est assorti des mentions suivantes en fonction des notes obtenues en deuxième année de master pour l'ensemble de l'année :
  - Passable, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à .....
  - Assez bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à .....
  - Bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à .....
  - Très bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à .....
3. **Supplément au diplôme** : pour favoriser la reconnaissance du parcours suivi par l'étudiant et développer la mobilité internationale, chaque diplôme est accompagné du supplément au diplôme mentionné au de l'article D. 123-13 du code de l'éducation. Ce document synthétique retrace l'ensemble des connaissances et compétences acquises durant le parcours de formation suivi par l'étudiant.

<b>Master 1 Archéologie, sciences pour l'archéologie</b>					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 1</b>					
<b>UE 1 : Théories, méthodes, techniques (3 cours, dont 2 au choix)</b>				<b>6</b>	<b>12</b>
Cours obligatoire	Informatique et nouvelles technologies en archéologie	15	15	1	4
Cours optionnel	Archéobotanique	24	0	1	4
Cours optionnel	Archéobotanique - étudiants spécialité Environnement	24	12	1	4
Cours optionnel	Archéozoologie	24	0	1	4
Cours optionnel	Archéozoologie - étudiants spécialité Environnement	24	12	1	4
Cours optionnel	Archéo-anthropologie funéraire (sans TD)	24	0	1	4
Cours optionnel	Archéo-anthropologie funéraire	24	24	1	4
Cours optionnel	Archéologie comparée des sociétés précolombiennes	24	0	1	4
Cours optionnel	Céramologie	24	0	1	4
Cours optionnel	Architecture antique: langage et méthodes d'analyse	24	0	1	4
Cours optionnel	Histoire et archéologie des techniques	24	0	1	4
Cours optionnel	Dessin du mobilier archéologique (CM et TD en céramique)	6	18	1	4
Cours optionnel	Dessin du mobilier archéologique (CM et TD en lithique, matières osseuses, bois)	6	18	1	4
Cours optionnel	Relevé et techniques graphiques en archéologie	12	24	1	4
Cours optionnel	Langues anciennes	0	36	1	4
<b>UE 2 : Spécialité (3 cours au choix)</b>				<b>6</b>	<b>12</b>
Cours optionnel	Dynamique des sociétés et variations paléoenvironnementales	24		1	4
Cours optionnel	Analyse des matériaux de l'archéologie environnementale	24		1	4
Cours optionnel	Séminaire d'archéologie environnementale	24		1	4
Cours optionnel	Xylogologie-Paleoxylogologie : systématique et paléoécologie	24		1	4
Cours optionnel	Milieux sédimentaires, environnements et peuplements quaternaires	24	12	1	4
Cours optionnel	Sociétés préhistoriques 1 : problématiques de recherche	24		1	4
Cours optionnel	Cultures préhistoriques 1 : le Paléolithique ancien et moyen : histoire et actualité	24		1	4
Cours optionnel	Techniques préhistoriques : approche technologique de l'industrie osseuse	24		1	4
Cours optionnel	Introduction à la recherche sur le Néolithique de la France	24		1	4
Cours optionnel	Introduction à la recherche sur les âges du Bronze et du Fer en Europe	24		1	4
Cours optionnel	Archéologie du monde égéen 1 : âge du Bronze et début de l'âge du Fer	24		1	4
Cours optionnel	Archéologie et arts précolombiens	24		1	4
Cours optionnel	Archéologie et arts Maya 1	24		1	4
Cours optionnel	Archéologie et arts de l'aire Andine 1	24		1	4
Cours optionnel	Le monde arctique: préhistoire, art et archéologie	24		1	4
Cours optionnel	Archéologie générale du Proche-Orient	24		1	4
Cours optionnel	Céramique et architecture grecques	24		1	4
Cours optionnel	Archéologie de la cité grecque	24		1	4
Cours optionnel	Orient hellénistique et romain 1 : Egypte, Syrie, Palestine, Anatolie, Chypre	24		1	4
Cours optionnel	Archéologie et arts de Rome et de l'Italie républicaines	24		1	4
Cours optionnel	Archéologie et histoire de l'art du monde byzantin 1	24		1	4
Cours optionnel	Arts et archéologie islamiques 1	24		1	4
Cours optionnel	Archéologie médiévale et moderne: méthodologie disciplinaire	24		1	4
Cours optionnel	Milieux et pratiques sociales des mondes médiévaux	24		1	4
<b>UE 3 : Langues</b>				<b>1</b>	<b>2</b>
Cours obligatoire	Langue vivante		18		
<b>UE 4 : Expérience en milieu professionnel</b>				<b>2</b>	<b>4</b>
Cours obligatoire	Stage, expérience de terrain ou expérience en laboratoire		175		30
<b>Volume horaire minimal étudiant</b>		<b>135</b>	<b>208</b>		<b>30</b>
		<b>343</b>			
<b>Semestre 2</b>					
<b>UE 1 : Théories, méthodes, techniques (2 cours au choix, dont au maximum un parmi les cours précédés d'un astérisque *)</b>				<b>3</b>	<b>6</b>
Cours optionnel	Géoarchéologie	24		1	3
Cours optionnel	Géoarchéologie - étudiants de la spécialité Environnement	24	12	1	3
Cours optionnel	Archéologie du paysage	24		1	3
Cours optionnel	Archéologie du paysage - étudiants de la spécialité Environnement	24	12	1	1
Cours optionnel	Théories en archéologie: approche comparative	24		1	3
Cours optionnel	Organisation de la recherche archéologique	24		1	3
Cours optionnel	Chaînes opératoires appliquées aux matériaux lithiques ou osseux : pratique et théorie		24	1	3
Cours optionnel	Modèles interprétatifs des sociétés grecques et romaines	24		1	3
Cours optionnel	* Numismatique grecque	20		1	3
Cours optionnel	* Archéologie de la construction : de la théorie au terrain	24		1	3
Cours optionnel	* Architecture grecque. Approches techniques, stylistiques et archéologiques	30		1	3
Cours optionnel	* Décor et architecture antiques d'Orient et d'Occident - Peinture, stuc, mosaïque	40		1	3



Cours optionnel	* <i>Fabrique, transmission et résilience des formes du paysage : archéogéographie</i>	24		1	3
Cours optionnel	* <i>Histoire de la construction</i>	35		1	3
Cours optionnel	* <i>Langues anciennes</i>		36	1	3
<b>UE 2 : Spécialité (2 cours au choix)</b>				<b>3</b>	<b>6</b>
Cours optionnel	<i>Archéologie environnementale - étudiants en spécialité Environnement</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Pratiques de l'archéologie environnementale : terrain - étudiants en spécialité</i>		36	1	3
Cours optionnel	<i>Paléoenvironnements végétaux quaternaires</i>	20	20	1	3
Cours optionnel	<i>Diversité anatomique et taxinomique en archéobotanique</i>	15		1	3
Cours optionnel	<i>Sociétés préhistoriques 2 : perspectives paléolithologiques et paléohistoriques</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Cultures préhistoriques 2 : derniers chasseurs</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Introduction à la recherche sur le Néolithique en Europe</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Âges du Bronze et du Fer en France</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Archéologie du monde égéen 2: histoire et actualités</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Journées d'archéologie précolombienne</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Archéologie et arts Maya 2</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Archéologie et arts de l'aire Andine 2</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Archéologie de l'Afrique subsaharienne</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Ethnoarchéologie de l'Océanie</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>La naissance de l'Etat au Proche-Orient</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Grecs et indigènes en Occident</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Sculpture grecque</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Orient hellénistique et romain 2 : Nubie, Mer Rouge, Arabie, Mésopotamie</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Sanctuaires et territoires en Gaule romaine</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Archéologie et histoire de l'art du monde byzantin 2</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Arts et archéologie islamiques 2</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Archéologie de l'espace médiéval: étude de cas</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Historiographie, épistémologie, théorie en archéologie médiévale</i>	24		1	3
<b>UE 3 : Langues</b>				<b>1</b>	<b>2</b>
Cours obligatoire	<i>Langue vivante</i>	0	18	0	0
<b>UE 4 : Mémoire</b>				<b>8</b>	<b>16</b>
Cours obligatoire	<i>Mémoire</i>				
<b>Volume horaire minimal étudiant</b>		<b>83</b>	<b>18</b>		<b>30</b>
		<b>101</b>			
<b>Total annuel</b>		<b>218</b>	<b>226</b>		<b>60</b>
		<b>444</b>			

<b>M1 Archéologie, sciences pour l'archéologie - parcours délocalisé au Caire (UFE) en Archéologie de terrain</b>					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 1</b>					
<b>UE 1 : Théorie de l'archéologie</b>				<b>1</b>	<b>15</b>
Cours obligatoire	<i>Théories en archéologie</i>	18	0	1	2,5
Cours obligatoire	<i>Thèmes actuels de la recherche en archéologie</i>	18	0	1	2,5
Cours obligatoire	<i>Ethnoarchéologie</i>	18	0	1	2,5
Cours obligatoire	<i>Statistiques en archéologie</i>	18	0	1	2,5
Cours obligatoire	<i>Séminaire de recherche</i>	18	0	1	2,5
Cours obligatoire	<i>Archéologie spatiale et SIG</i>	18	0	1	2,5
<b>UE 2 : Pratique de l'archéologie</b>				<b>1</b>	<b>15</b>
Cours obligatoire	<i>Pratique de la prospection</i>	18	0	1	2,5
Cours obligatoire	<i>Pratique de la fouille</i>	18	0	1	2,5
Cours obligatoire	<i>Pratique de la conservation des sites</i>	18	0	1	2,5
Cours obligatoire	<i>Analyse d'objets lithiques</i>	18	0	1	2,5
Cours obligatoire	<i>Analyse d'objets céramiques</i>	18	0	1	2,5
Cours obligatoire	<i>Modélisation 3D</i>	18	0	1	2,5
<b>Volume horaire minimum étudiant</b>		<b>216</b>	<b>0</b>		<b>30</b>
		<b>216</b>			
<b>Semestre 2</b>					
<b>UE 1 : Sciences pour l'archéologie</b>				<b>1</b>	<b>15</b>
Cours obligatoire	<i>Géoarchéologie environnementale et du paysage</i>	18	0	1	2,5
Cours obligatoire	<i>Archéozoologie et ostéologie humaine</i>	18	0	1	2,5
Cours obligatoire	<i>Archéobotanique</i>	18	0	1	2,5
Cours obligatoire	<i>Chronologie et datation</i>	18	0	1	2,5
Cours obligatoire	<i>Télé-détection et prospection géophysique</i>	18	0	1	2,5
Cours obligatoire	<i>Changement climatique et évolution culturelle</i>	18	0	1	2,5
<b>UE 2 : Patrimoine et mémoire</b>				<b>1</b>	<b>15</b>
Cours obligatoire	<i>Gestion des sites archéologiques</i>	18	0	1	2,5
Cours obligatoire	<i>Gestion de projets</i>	18	0	1	2,5
Cours obligatoire	<i>Exposer et interpréter</i>	18	0	1	2,5
Cours obligatoire	<i>Transmission et diffusion vers le public</i>	18	0	1	2,5
Cours obligatoire	<i>Archéologie communautaire, mémoire et média</i>	18	0	1	2,5
Cours obligatoire	<i>Archéologie et monde contemporain</i>	18	0	1	2,5
<b>Volume horaire minimum étudiant</b>		<b>216</b>	<b>0</b>		<b>30</b>
		<b>216</b>			
<b>Total annuel</b>		<b>432</b>	<b>0</b>		<b>60</b>
		<b>432</b>			

<b>Master 2 Archéologie de la Préhistoire et de la Protohistoire</b>					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 3</b>					
<b>UE 1 : Théories, méthodes, techniques (2 cours au choix)</b>					
Cours optionnel	<i>SIG en archéologie</i>	9	15	1	6
Cours optionnel	<i>Système d'information archéologique de terrain</i>	8	16	1	6
Cours optionnel	<i>Histoire et politique en archéologie</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Archéologie dans la cité : éthique et valorisation</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Méthodes de prospection archéologique</i>	15	6	1	6
Cours optionnel	<i>Archéologie numérique : de l'acquisition 3D de terrain à la réalité virtuelle</i>	12	12	1	6
Cours optionnel	<i>Histoire et archéologie des techniques</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Céramologie</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Dessin du mobilier archéologique (CM et TD en céramique)</i>	6	18	1	6
Cours optionnel	<i>Dessin du mobilier archéologique (CM et TD en lithique, matières osseuses, bois)</i>	6	18	1	6
Cours optionnel	<i>Archéologie comparée des sociétés précolombiennes</i>	24		1	6
<b>UE 2 : Spécialité (2 cours au choix)</b>					
Cours optionnel	<i>Sociétés préhistoriques 1 : problématiques de recherche</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Cultures préhistoriques 1 - Le Paléolithique ancien et moyen : histoire et actualité</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Techniques préhistoriques : approche technologique de l'industrie osseuse</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Néolithique européen : recherches actuelles</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Archéologie du monde égéen 1 : âge du Bronze et début de l'âge du Fer</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Archéologie et arts précolombiens</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Archéologie et arts Maya 1</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Archéologie et arts de l'aire Andine 1</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Le monde arctique: préhistoire, art et archéologie</i>	24		1	6
<b>UE 3 : Renforcement de spécialité (1 cours au choix) - validation par assiduité</b>					
Cours optionnel	<i>Sociétés préhistoriques 1 : problématiques de recherche</i>	24		0	2
Cours optionnel	<i>Cultures préhistoriques 1 - Le Paléolithique ancien et moyen : histoire et actualité</i>	24		0	2
Cours optionnel	<i>Techniques préhistoriques : approche technologique de l'industrie osseuse</i>	24		0	2
Cours optionnel	<i>Néolithique européen : recherches actuelles</i>	24		0	2
Cours optionnel	<i>Archéologie du monde égéen 1 : âge du Bronze et début de l'âge du Fer</i>	24		0	2
Cours optionnel	<i>Archéologie et arts précolombiens</i>	24		0	2
Cours optionnel	<i>Archéologie et arts Maya 1</i>	24		0	2
Cours optionnel	<i>Archéologie et arts de l'aire Andine 1</i>	24		0	2
Cours optionnel	<i>Le monde arctique: préhistoire, art et archéologie</i>	24		0	2
<b>UE 4 : Langues</b>					
Cours obligatoire	<i>Langue vivante</i>		18		
<b>Volume horaire minimal étudiant</b>		<b>120</b>	<b>18</b>		<b>30</b>
		<b>138</b>			
<b>Semestre 4</b>					
<b>UE 1 : Théories, méthodes, techniques (1 cours au choix)</b>					
Cours optionnel	<i>Informatique et statistiques en archéologie</i>	9	15	1	3
Cours optionnel	<i>Technologie céramique</i>	12	12	1	3
Cours optionnel	<i>Culture matérielle : archéologie et ethnologie</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Théories en archéologie : approche comparative</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Organisation de la recherche archéologique</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Archéologie funéraire : caractéristiques et fluctuations de l'espace funéraire (sans TD)</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Archéologie funéraire : caractéristiques et fluctuations de l'espace funéraire</i>	24	24	1	3
Cours optionnel	<i>Chaînes opératoires appliquées aux matériaux lithiques ou osseux : pratique et théorie</i>		24	1	3
<b>UE 2 : Spécialité (1 cours au choix)</b>					
Cours optionnel	<i>Sociétés préhistoriques 2 : perspectives paléthonologiques et paléohistoriques</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Cultures préhistoriques 2 : derniers chasseurs</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>L'émergence de la ville et de l'état en Europe</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Monde égéen 2 : histoire et actualités</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Journées d'archéologie précolombienne</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Archéologie et arts Maya 2</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Archéologie et arts de l'aire Andine 2</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Archéologie de l'Afrique subsaharienne</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Ethnoarchéologie de l'Océanie</i>	24		1	3
<b>UE 3 : Renforcement de spécialité (1 cours au choix) - validation par assiduité</b>					
Cours optionnel	<i>Sociétés préhistoriques 2 : perspectives paléthonologiques et paléohistoriques</i>	24		0	3
Cours optionnel	<i>Cultures préhistoriques 2 : derniers chasseurs</i>	24		0	3
Cours optionnel	<i>L'émergence de la ville et de l'état en Europe</i>	24		0	3
Cours optionnel	<i>Monde égéen 2 : histoire et actualités</i>	24		0	3
Cours optionnel	<i>Journées d'archéologie précolombienne</i>	24		0	3

Cours optionnel	<i>Archéologie et arts Maya 2</i>	24		0	3
Cours optionnel	<i>Archéologie et arts de l'aire Andine 2</i>	24		0	3
Cours optionnel	<i>Archéologie de l'Afrique subsaharienne</i>	24		0	3
Cours optionnel	<i>Ethnoarchéologie de l'Océanie</i>	24		0	3
<b>UE 4 : Mémoire de recherche</b>				7	21
Cours obligatoire	<i>Mémoire</i>				21
<b>Volume horaire minimal étudiant</b>		<b>72</b>	<b>0</b>		<b>30</b>
		<b>72</b>			
<b>Total annuel</b>		<b>192</b>	<b>18</b>		<b>60</b>
		<b>210</b>			

<b>Master 2 Archéologie des périodes historiques</b>					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 3</b>					
<b>UE 1 : Théories, méthodes, techniques (2 cours au choix)</b>					
Cours optionnel	<i>SIG en archéologie</i>	9	15	1	6
Cours optionnel	<i>Système d'information archéologique de terrain</i>	8	16	1	6
Cours optionnel	<i>Histoire et politique de l'archéologie</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Archéologie dans la cité : éthique et valorisation</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Méthodes de prospection archéologique</i>	15	6	1	6
Cours optionnel	<i>Archéologie numérique: de l'acquisition 3D de terrain à la réalité virtuelle</i>	12	12	1	6
Cours optionnel	<i>Histoire et Archéologie des techniques</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Céramologie</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Dessin du mobilier archéologique (CM et TD en céramique)</i>	6	18	1	6
Cours optionnel	<i>Dessin du mobilier archéologique (CM et TD en lithique, matières osseuses, bois)</i>	6	18	1	0
Cours optionnel	<i>Architecture antique: langage et méthodes d'analyse</i>	24		1	6
<b>UE 2 : Spécialité (2 cours au choix)</b>					
				3	12
Cours optionnel	<i>Mari et les cités états du monde oriental 1</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Archéologie générale du Proche-Orient</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Céramique et architecture grecques</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Archéologie de la cité grecque</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Orient hellénistique et romain 1 : Egypte, Syrie, Palestine, Anatolie, Chypre</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Archéologie et arts de Rome et de l'Italie républicaines</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Histoire et archéologie de la Gaule romaine</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Archéologie et histoire de l'art du monde byzantin 1</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Arts et archéologie islamiques 1</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Archéologie médiévale et moderne: méthodologie disciplinaire</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Milieux et pratiques sociales des mondes médiévaux</i>	24		1	6
<b>UE 3 : Renforcement de spécialité (1 cours au choix) - validation par assiduité</b>					
				0	2
Cours optionnel	<i>Mari et les cités états du monde oriental 1</i>	24		0	2
Cours optionnel	<i>Archéologie générale du Proche-Orient</i>	24		0	2
Cours optionnel	<i>Céramique et architecture grecques</i>	24		0	2
Cours optionnel	<i>Archéologie de la cité grecque</i>	24		0	2
Cours optionnel	<i>Orient hellénistique et romain 1 : Egypte, Syrie, Palestine, Anatolie, Chypre</i>	24		0	2
Cours optionnel	<i>Archéologie et arts de Rome et de l'Italie républicaines</i>	24		0	2
Cours optionnel	<i>Histoire et archéologie de la Gaule romaine</i>	24		0	2
Cours optionnel	<i>Archéologie et histoire de l'art du monde byzantin 1</i>	24		0	2
Cours optionnel	<i>Arts et archéologie islamiques 1</i>	24		0	2
Cours optionnel	<i>Archéologie médiévale et moderne: méthodologie disciplinaire</i>	24		0	2
Cours optionnel	<i>Milieux et pratiques sociales des mondes médiévaux</i>	24		0	2
<b>UE 4 : Langues</b>					
				1	4
Cours obligatoire	<i>Langue vivante</i>		18		
<b>Volume horaire minimal étudiant</b>		<b>120</b>	<b>18</b>		<b>30</b>
		<b>138</b>			
<b>Semestre 4</b>					
<b>UE 1 : Théories, méthodes, techniques (1 cours au choix)</b>					
				1	3
Cours optionnel	<i>Informatique et statistiques en archéologie</i>	9	15	1	3
Cours optionnel	<i>Technologie céramique</i>	12	12	1	3
Cours optionnel	<i>Culture matérielle : archéologie et ethnologie</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Théories en archéologie: approche comparative</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Organisation de la recherche archéologique</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Archéologie funéraire : caractéristiques et fluctuations de l'espace funéraire (sans TD)</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Archéologie funéraire : caractéristiques et fluctuations de l'espace funéraire</i>	24	24	1	3
Cours optionnel	<i>Modèles interprétatifs des sociétés grecques et romaines</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Numismatique grecque</i>	20		1	3
Cours optionnel	<i>Archéologie de la construction : de la théorie au terrain</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Architecture grecque. Approches techniques, stylistiques et archéologiques</i>	30		1	3
Cours optionnel	<i>Décor et architecture antiques d'Orient et d'Occident - Peinture, stuc, mosaïque</i>	40		1	3
Cours optionnel	<i>Fabrique, transmission et résilience des formes du paysage : archéogéographie</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Histoire de la construction</i>	35		1	3
Cours optionnel	<i>Langues anciennes</i>		36	1	3
<b>UE 2 : Spécialité (1 cours au choix)</b>					
				1	3
Cours optionnel	<i>Mari et les cités états du monde oriental 2</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Grecs et indigènes en Occident</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Sculpture grecque</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Orient hellénistique et romain 2 : Nubie, Mer Rouge, Arabie, Mésopotamie</i>	24		1	3

Cours optionnel	<i>Sanctuaires et territoires en Gaule romaine</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Archéologie et histoire de l'art du monde byzantin 2</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Arts et archéologie islamiques 2</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Archéologie de l'espace médiéval: étude de cas</i>	24		1	3
Cours optionnel	<i>Historiographie, épistémologie, théorie en archéologie médiévale</i>	24		1	3
<b>UE 3 : Renforcement de spécialité (1 cours au choix) - validation par assiduité</b>				<b>0</b>	<b>3</b>
Cours optionnel	<i>Mari et les cités états du monde oriental 2</i>	24		0	3
Cours optionnel	<i> Grecs et indigènes en Occident</i>	24		0	3
Cours optionnel	<i>Sculpture grecque</i>	24		0	3
Cours optionnel	<i>Orient hellénistique et romain 2 : Nubie, Mer Rouge, Arabie, Mésopotamie</i>	24		0	3
Cours optionnel	<i>Sanctuaires et territoires en Gaule romaine</i>	24		0	3
Cours optionnel	<i>Archéologie et histoire de l'art du monde byzantin 2</i>	24		0	3
Cours optionnel	<i>Arts et archéologie islamiques 2</i>	24		0	3
Cours optionnel	<i>Archéologie de l'espace médiéval: étude de cas</i>	24		0	3
Cours optionnel	<i>Historiographie, épistémologie, théorie en archéologie médiévale</i>	24		0	3
<b>UE 4 : Mémoire de recherche</b>				<b>7</b>	<b>21</b>
Cours obligatoire	<i>Mémoire</i>			1	21
<b>Volume horaire minimal étudiant</b>		<b>68</b>	<b>0</b>		<b>30</b>
		<b>68</b>			
<b>Total annuel</b>		<b>188</b>	<b>18</b>		<b>60</b>
		<b>206</b>			

Master 2 Archéologie des périodes historiques (dual degree Columbia pour les étudiants de Paris 1)					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 3</b>					
<b>UE 1 : Théories, méthodes, techniques (2 cours au choix)</b>					
Cours optionnel	<i>SIG en archéologie</i>	9	15	1	6
Cours optionnel	<i>Système d'information archéologique de terrain</i>	8	16	1	6
Cours optionnel	<i>Histoire et politique de l'archéologie</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Archéologie dans la cité : éthique et valorisation</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Méthodes de prospection archéologique</i>	15	6	1	6
Cours optionnel	<i>Archéologie numérique: de l'acquisition 3D de terrain à la réalité virtuelle</i>	12	12	1	6
Cours optionnel	<i>Histoire et Archéologie des techniques</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Céramologie</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Dessin du mobilier archéologique (CM et TD en céramique)</i>	6	18	1	6
Cours optionnel	<i>Dessin du mobilier archéologique (CM et TD en lithique, matières osseuses, bois)</i>	6	18	1	0
Cours optionnel	<i>Architecture antique: langage et méthodes d'analyse</i>	24		1	6
<b>UE 2 : Spécialité (2 cours au choix)</b>					
Cours optionnel	<i>Mari et les cités états du monde oriental 1</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Archéologie générale du Proche-Orient</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Céramique et architecture grecques</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Archéologie de la cité grecque</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Orient hellénistique et romain 1 : Egypte, Syrie, Palestine, Anatolie, Chypre</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Archéologie et arts de Rome et de l'Italie républicaines</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Histoire et archéologie de la Gaule romaine</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Archéologie et histoire de l'art du monde byzantin 1</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Arts et archéologie islamiques 1</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Archéologie médiévale et moderne: méthodologie disciplinaire</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Milieux et pratiques sociales des mondes médiévaux</i>	24		1	6
<b>UE 3 : Renforcement de spécialité (1 cours au choix) - validation par assiduité</b>					
Cours optionnel	<i>Mari et les cités états du monde oriental 1</i>	24		0	2
Cours optionnel	<i>Archéologie générale du Proche-Orient</i>	24		0	2
Cours optionnel	<i>Céramique et architecture grecques</i>	24		0	2
Cours optionnel	<i>Archéologie de la cité grecque</i>	24		0	2
Cours optionnel	<i>Orient hellénistique et romain 1 : Egypte, Syrie, Palestine, Anatolie, Chypre</i>	24		0	2
Cours optionnel	<i>Archéologie et arts de Rome et de l'Italie républicaines</i>	24		0	2
Cours optionnel	<i>Histoire et archéologie de la Gaule romaine</i>	24		0	2
Cours optionnel	<i>Archéologie et histoire de l'art du monde byzantin 1</i>	24		0	2
Cours optionnel	<i>Arts et archéologie islamiques 1</i>	24		0	2
Cours optionnel	<i>Archéologie médiévale et moderne: méthodologie disciplinaire</i>	24		0	2
Cours optionnel	<i>Milieux et pratiques sociales des mondes médiévaux</i>	24		0	2
<b>UE 4 : Langues</b>					
Cours obligatoire	<i>Langue vivante</i>		18		
<b>Volume horaire minimal étudiant</b>		<b>120</b>	<b>18</b>		<b>30</b>
		<b>138</b>			
<b>Semestre 4</b>					
<b>UE 1 : MA Colloquium</b>					
Cours obligatoire	Séminaire du directeur de recherche	24		1	3
<b>UE 2 : Séminaire de parcours (3 séminaires au choix)</b>					
Cours obligatoire	Selon offre annuelle de Columbia	12		1	3
Cours obligatoire	Selon offre annuelle de Columbia	12		1	3
Cours obligatoire	Selon offre annuelle de Columbia	12		1	3
<b>UE 3 : Mémoire de recherche</b>					
Cours obligatoire	Formation à la recherche en autonomie		5	0	0
Cours obligatoire	Mémoire			1	18
<b>Volume horaire minimal étudiant</b>		<b>60</b>	<b>5</b>		<b>30</b>
		<b>65</b>			
<b>Total annuel</b>		<b>180</b>	<b>23</b>		<b>60</b>
		<b>203</b>			

Master 2 Archéologie des périodes historiques (dual degree Columbia pour les étudiants de Columbia)					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 3</b>					
<b>UE 1 : Théories, méthodes, techniques (2 cours au choix)</b>					
Cours optionnel	<i>SIG en archéologie</i>	9	15	1	6
Cours optionnel	<i>Système d'information archéologique de terrain</i>	8	16	1	6
Cours optionnel	<i>Histoire et politique de l'Archéologie</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Archéologie dans la cité : éthique et valorisation</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Méthodes de prospection archéologique</i>	15	6	1	6
Cours optionnel	<i>Archéologie numérique: de l'acquisition 3D de terrain à la réalité virtuelle</i>	12	12	1	6
Cours optionnel	<i>Histoire et Archéologie des techniques</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Céramologie</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Dessin du mobilier archéologique (CM et TD en céramique)</i>	6	18	1	6
Cours optionnel	<i>Dessin du mobilier archéologique (CM et TD en lithique, matières osseuses, bois)</i>	6	18	1	0
Cours optionnel	<i>Architecture antique: langage et méthodes d'analyse</i>	24		1	6
<b>UE 2 : Spécialité (3 cours au choix)</b>					
Cours optionnel	<i>Mari et les cités états du monde oriental 1</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Archéologie générale du Proche-Orient</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Céramique et architecture grecques</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Archéologie de la cité grecque</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Orient hellénistique et romain I : Egypte, Syrie, Palestine, Anatolie, Chypre</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Archéologie et arts de Rome et de l'Italie républicaines</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Histoire et archéologie de la Gaule romaine</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Archéologie et histoire de l'art du monde byzantin 1</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Arts et archéologie islamiques 1</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Archéologie médiévale et moderne: méthodologie disciplinaire</i>	24		1	6
Cours optionnel	<i>Milieux et pratiques sociales des mondes médiévaux</i>	24		1	6
<b>Volume horaire minimal étudiant</b>		<b>120</b>	<b>0</b>		<b>30</b>
		<b>120</b>			
<b>Semestre 4</b>					
<b>UE 1 : Mémoire</b>					
Cours obligatoire	Validation à Columbia			1	30
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>0</b>		<b>30</b>
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>0</b>			
<b>Total annuel</b>					
		<b>120</b>	<b>0</b>		<b>60</b>
		<b>120</b>			



Master 2 Archéologie environnementale					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 1</b>					
<b>UE 1 : Tronc commun archéologie environnementale</b>					
Cours obligatoire	<i>Dynamique des sociétés et variations paléoenvironnementales</i>	24		1	4
Cours obligatoire	<i>Analyse des matériaux de l'archéologie environnementale</i>	24		1	4
Cours obligatoire	<i>Séminaire d'archéologie environnementale</i>	24		1	4
<b>UE 2 : Archéologie environnementale et spatiale (2 cours au choix)</b>					
Cours optionnel	<i>SIG en archéologie</i>	9	15	1	4,5
Cours optionnel	<i>Méthodes de prospection archéologique</i>	15	6	1	4,5
Cours optionnel	<i>Système d'information archéologique de terrain</i>	8	16	1	4,5
Cours optionnel	<i>Archéologie environnementale en archéologie préventive</i>	12	12	1	4,5
Cours optionnel	<i>Xylogologie-Paleoxylogologie : systématique et paléoécologie</i>	24		1	4,5
Cours optionnel	<i>Milieux sédimentaires, environnements et peuplements quaternaires</i>	24	12	1	4,5
Cours optionnel	<i>Sociétés préhistoriques 1 : problématiques de recherche</i>	24		1	4,5
Cours optionnel	<i>Cultures préhistoriques 1 : Le Paléolithique ancien et moyen : histoire et actualité</i>	24		1	4,5
Cours optionnel	<i>Techniques préhistoriques : approche technologique de l'industrie osseuse</i>	24		1	4,5
Cours optionnel	<i>Néolithique européen: recherches actuelles</i>	24		1	4,5
Cours optionnel	<i>Archéologie du monde égéen 1 : âge du Bronze et début de l'âge du Fer</i>	24		1	4,5
Cours optionnel	<i>Archéologie et arts précolombiens</i>	24		1	4,5
Cours optionnel	<i>Archéologie et arts Maya 1</i>	24		1	4,5
Cours optionnel	<i>Archéologie et arts de l'aire Andine 1</i>	24		1	4,5
Cours optionnel	<i>Le monde arctique: préhistoire, art et archéologie</i>	24		1	4,5
Cours optionnel	<i>Mari et les cités états du monde oriental 1</i>	24		1	4,5
Cours optionnel	<i>Archéologie générale du Proche-Orient</i>	24		1	4,5
Cours optionnel	<i>Céramique et architecture grecques</i>	24		1	4,5
Cours optionnel	<i>Archéologie de la cité grecque</i>	24		1	4,5
Cours optionnel	<i>Orient hellénistique et romain 1 : Egypte, Syrie, Palestine, Anatolie, Chypre</i>	24		1	4,5
Cours optionnel	<i>Archéologie et arts de Rome et de l'Italie républicaines</i>	24		1	4,5
Cours optionnel	<i>Histoire et archéologie de la Gaule romaine</i>	24		1	4,5
Cours optionnel	<i>Archéologie et histoire de l'art du monde byzantin 1</i>	24		1	4,5
Cours optionnel	<i>Arts et archéologie islamiques 1</i>	24		1	4,5
Cours optionnel	<i>Archéologie médiévale et moderne: méthodologie disciplinaire</i>	24		1	4,5
Cours optionnel	<i>Milieux et pratiques sociales des mondes médiévaux</i>	24		1	4,5
<b>UE 3 : Pratique en Archéologie environnementale</b>					
Cours obligatoire	<i>Pratique de l'archéologie environnementale: laboratoire</i>		36	1	6
<b>UE 4 : Langues</b>					
Cours obligatoire	<i>Langue vivante</i>		18	1	3
<b>Volume horaire minimal étudiant</b>		<b>120</b>	<b>54</b>		<b>30</b>
		<b>174</b>			
<b>Semestre 2</b>					
<b>UE 1 : Perfectionnement en archéologie environnementale</b>					
Cours obligatoire	<i>Perfectionnement en archéologie environnementale</i>	48	0	1	6
<b>UE 2 : Mémoire de recherche</b>					
Cours obligatoire	<i>Formation à la recherche en autonomie (mémoire)</i>		100	1	24
<b>Volume horaire minimal étudiant</b>		<b>48</b>	<b>100</b>		<b>30</b>
		<b>148</b>			
<b>Total annuel</b>		<b>168</b>	<b>154</b>		<b>60</b>
		<b>322</b>			

Master 2 Ingénierie de l'archéologie préventive et programmée					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 1</b>					
UE 1 : Méthodes et théories de l'archéologie					
Cours obligatoire	<i>Histoire et politique de l'archéologie</i>	24		1	2
Cours obligatoire	<i>Archéologie dans la cité : éthique et valorisation</i>	24		1	2
Cours obligatoire	<i>SIG en archéologie</i>	9	15	1	2
Cours obligatoire	<i>Méthodes de prospection archéologique</i>	15	6	1	2
Cours obligatoire	<i>Archéologie numérique: de l'acquisition 3D de terrain à la réalité virtuelle</i>	12	12	1	2
Cours obligatoire	<i>Dessin et publication assistée par ordinateur</i>		18	1	2
UE 2 : Méthodes et techniques de l'archéologie préventive					
Cours obligatoire	<i>Droit du patrimoine</i>	12	12	1	3
Cours obligatoire	<i>Du terrain au musée : conduite d'opérations et gestion du patrimoine archéologique</i>	24		1	3
Cours obligatoire	<i>Système d'Information archéologique de terrain</i>	8	16	1	3
Cours obligatoire	<i>Du projet à la publication : monter et valoriser une opération archéologique</i>	24		1	3
Cours obligatoire	<i>Archéologie environnementale en archéologie préventive</i>	12	12	1	3
UE 3 : Langues					
Cours obligatoire	Langue vivante		18	1	3
<b>Volume horaire minimal étudiant</b>		<b>164</b>	<b>109</b>		<b>30</b>
		<b>273</b>			
<b>Semestre 2</b>					
UE 1 : Expérience en milieu professionnel					
Cours obligatoire	Stage et rapport de stage	0	420	1	30
<b>Volume horaire minimal étudiant</b>		<b>0</b>	<b>420</b>		<b>30</b>
		<b>420</b>			
<b>Total annuel</b>		<b>164</b>	<b>529</b>		<b>60</b>
		<b>693</b>			

<b>M2 Archéologie, sciences pour l'archéologie - parcours délocalisé au Caire (UFE) en Archéologie de terrain</b>					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 3</b>					
<b>UE 1 : Expérience de terrain</b>					
Cours obligatoire	<i>Pratique du terrain</i>	90	0	1	30
<b>Volume horaire minimum étudiant</b>		<b>90</b>	<b>0</b>		<b>30</b>
		<b>90</b>			
<b>Semestre 4</b>					
<b>UE 1 : Expérience de terrain</b>					
Cours obligatoire	<i>Pratique du terrain</i>	18	0	1	5
<b>UE 2 : Mémoire de recherche</b>					
Cours obligatoire	<i>Formation à la recherche en autonomie (mémoire)</i>	0	324	1	25
<b>Volume horaire minimum étudiant</b>		<b>18</b>	<b>324</b>		<b>30</b>
		<b>342</b>			
<b>Total annuel</b>		<b>108</b>	<b>324</b>		<b>60</b>
		<b>432</b>			

## Annexe au règlement de contrôle des connaissances type relative à la mise en œuvre d'une période de césure

*Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation,  
Vu la circulaire n° 2015-122 du 22 juillet 2015,  
Vu la consultation des représentants étudiants réunis en comité permanent le 29 septembre 2015,*

La présente annexe au règlement de contrôle des connaissances type a pour objet de préciser les modalités de déroulement d'une période d'expérience personnelle dite de « césure », applicables en dehors de tout autre dispositif spécifique concourant aux mêmes fins proposé par l'établissement.

**Pour chaque diplôme, le règlement de contrôle des connaissances met en application la présente annexe en définissant les modalités concrètes de réalisation de la période de césure.**

### 1. Caractéristiques de la césure

**Période de césure.**- La période dite « de césure » :

- s'étend sur une durée maximale représentant une année universitaire que l'étudiant suspend temporairement dans le but d'acquérir une expérience personnelle.
- peut être effectuée dès le début de la première année de cursus mais ne peut l'être après la dernière année de cursus et devra se dérouler selon des périodes indivisibles équivalant à au moins un semestre universitaire et débutant obligatoirement en même temps qu'un semestre universitaire.
- est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension.

**Attribution possible d'ECTS.**- La période de césure ne peut donner lieu à l'obtention d'ECTS en sus du nombre total d'ECTS délivré à l'issue de la formation. Un bilan de compétences pourra être établi par l'établissement et les compétences acquises, devront être portées au supplément au diplôme dans le cadre de l'obtention d'unités d'enseignement (UE) libres facultatives.

### 2. Modalités de la césure

La période de césure peut se dérouler **en France ou à l'étranger** et prendre l'une des formes suivantes :

Autre formation	Stage ou de période de formation en milieu professionnel	Bénévolat	Engagement de service civique/volontariat associatif ou autres formes de volontariat	Entrepreneuriat	Travail
Maintien du statut d'étudiant et des droits afférents	Application de la réglementation sur les stages (Loi 2014-788, 10 juillet 2014)	Organisation couverture sociale de l'étudiant (Loi 2006-586, 23 mai 2006)	Application du code du service national ou de la réglementation propre aux autres formes de volontariat		Application du code du travail Basculement sur le régime des salariés ou équivalent

En toute hypothèse, l'étudiant est inscrit au sein de son établissement pendant la durée de sa période de césure et continue de bénéficier du statut d'étudiant. Il devra maintenir un lien constant avec son établissement en le tenant régulièrement informé du déroulement de celle-ci et de sa situation.

La période de césure peut se dérouler hors du territoire français :

La période de césure peut se dérouler hors du territoire français :

C'est alors la législation du pays d'accueil qui s'applique dans les relations entre l'étudiant et l'organisme d'accueil, y compris s'il s'agit d'une période de formation disjointe de sa formation d'origine.

*Formalités obligatoires que l'étudiant doit réaliser au préalable :*

L'étudiant doit se rapprocher de sa caisse d'assurance maladie pour obtenir des informations sur les conditions permettant la prise en charge de ses frais médicaux.

S'il part dans un pays de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou en Suisse, il doit demander à sa caisse d'assurance maladie le formulaire E 106 / S1 « *Inscription en vue de bénéficiaire de la couverture d'assurance maladie* » ou la carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Une fois sur place, ce formulaire lui permettra de s'inscrire auprès de l'institution d'assurance maladie de son lieu de résidence.

S'il part dans un pays hors Union Européenne / Espace Economique Européen / Suisse, il doit informer sa caisse d'assurance maladie de son départ et de sa nouvelle adresse à l'étranger. Pour bénéficier d'une prise en charge de ses soins médicaux, l'étudiant doit souscrire une assurance volontaire (qui ne le dispense pas de cotiser au régime obligatoire d'assurance maladie du nouveau pays de résidence) soit auprès de la Caisse des Français de l'étranger soit auprès d'une compagnie d'assurance privée, soit éventuellement auprès de l'institution de sécurité sociale du pays de résidence.

L'étudiant réalisant sa période de césure sous la forme d'un volontariat doit se rapprocher respectivement de :

- son organisme d'accueil pour l'engagement de service civique et le volontariat associatif ;
- l'agence Erasmus + jeunesse et sport pour un service volontaire européen ;
- Clong-volontariat pour un volontariat de solidarité internationale ;
- UbiFrance dans le cadre d'un volontariat en administration ou en entreprise et plus généralement du centre du volontariat international.

**☛ Il appartient à l'étudiant d'être individuellement couvert par une assurance en responsabilité civile, assistance juridique et rapatriement pour être protégé pendant toute la durée de son séjour à l'étranger.**

### 3. Régime de la césure

**Procédure.-** Après son admission dans la formation, l'étudiant doit déposer auprès du directeur de la composante son projet de césure au minimum un mois ouvrable avant le début du semestre.

Tout projet de césure, formalisé par une lettre de motivation indiquant les modalités de réalisation, est soumis à l'approbation du Président de l'université, et par délégation du directeur de la composante.

Toute décision de refus doit être motivée par écrit et contenir les voies et délais de recours (administratifs et contentieux).

« Vous pouvez contester la présente décision, soit directement par la voie contentieuse, soit en formant au préalable, un recours administratif qui préserve le délai du recours contentieux.

Le recours administratif qui doit être formé dans les deux mois qui suivent la décision que vous contestez, peut prendre la forme d'un recours gracieux adressé à l'auteur de la décision contestée ou celle d'un recours hiérarchique auprès de l'autorité hiérarchique supérieure.

Saisie de votre recours administratif, l'administration peut :

- soit vous donner entièrement ou partiellement satisfaction, dans les deux mois qui suivent votre recours,
- soit rejeter votre demande, dans les deux mois qui suivent votre recours, par une décision expresse ou par une décision implicite de rejet en gardant le silence pendant plus de deux mois à votre réclamation.

Dans le cas d'une décision expresse ou implicite de rejet résultant de votre recours administratif, vous disposez de deux mois, délai franc, pour déposer un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris (articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative).

Le recours contentieux doit être déposé dans les deux mois qui suivent la notification de la décision que vous contestez auprès du Tribunal Administratif de Paris.

Le délai de deux mois est un délai franc qui court le lendemain de la date de notification et/ou de l'affichage (ex. le délai pour contester une décision notifiée le 4 janvier court à partir du 5 janvier pour s'achever le 5 mars). »

**Convention pédagogique.-** L'établissement (et le cas échéant, le nouvel établissement d'accueil) signe avec l'étudiant, qui suspend sa scolarité, un accord prenant la forme d'une convention pédagogique lui garantissant sa réintégration ou son inscription au sein de la formation dans le semestre ou l'année suivant ceux validés par l'étudiant avant sa suspension, y compris lorsqu'il s'agit de formations sélectives pour lesquelles l'établissement doit être en mesure de réserver une capacité d'inscription à l'étudiant lors de son retour (*V. modèle de convention pédagogique ci-joint*).

**Droits d'inscription.-** L'étudiant en période de césure est nécessairement inscrit au sein de son établissement d'origine. Il se verra ainsi délivrer une carte d'étudiant lui permettant de bénéficier de son statut d'étudiant.

En l'absence de texte réglementaire autorisant une exonération totale ou partielle des droits d'inscription nationaux, l'étudiant effectuant une période de césure avec, le cas échéant, un accompagnement pédagogique, bénéficie du statut d'étudiant et s'acquitte des droits d'inscription nationaux correspondant à son cycle d'étude. Les étudiants en année de césure bénéficient des droits à exonérations prévues par les textes (étudiants boursiers...).

**Bourse.-** Si la période de césure consiste en une autre formation, l'éligibilité de l'étudiant à la bourse est soumise aux conditions de droit commun attachées à la nature de sa formation (à savoir relever de la compétence du Ministre chargé de l'enseignement supérieur conduisant à un diplôme national de l'enseignement supérieur ou être habilitée à recevoir des boursiers). Le maintien de la bourse est soumis aux conditions de progression, d'assiduité aux cours et de présence aux examens fixées dans le cadre du droit commun.

Dans les autres cas, le droit à bourse peut être maintenu sur décision de l'établissement, qui se prononce sur la dispense ou non de l'étudiant de son obligation à assiduité durant sa période de césure. La décision sera prise en fonction de la relation entre la thématique de la césure et la formation dispensée au sein de l'établissement.

Lorsque le droit à bourse est maintenu, celui-ci entre dans le décompte du nombre total de droits à bourse ouverts à l'étudiant au titre de chaque cursus.

**Protection sociale.-** Pour ce qui est du risque maladie et maternité, le droit commun reste apparemment applicable : l'étudiant en position de césure doit s'inscrire dans son établissement d'origine. Etant inscrit en tant qu'étudiant, il doit en principe s'acquitter auprès de l'université d'origine de la cotisation à la sécurité sociale étudiante, s'il ne dépend d'aucun autre régime et qu'il remplit les conditions (notamment d'âge).

Pour les autres risques (AT en France, couverture maladie/rapatriement/AT à l'étranger), il convient que l'étudiant effectue les formalités nécessaires pour se procurer une couverture.

L'établissement doit informer le CROUS de la situation de l'étudiant concerné pendant et après sa période de césure.